

Règlement concours de peinture 1^{er} juin 2024

1- Objet :

L'Association Culturelle de Lods organise sur la commune de Lods un concours d'artistes peintres dans la rue. Chaque artiste devra créer sur place, en plein air, à un emplacement de son choix, une peinture en rapport direct avec le patrimoine architectural, les paysages ou la vie de Lods. A l'accueil sera remis par ailleurs aux participants un plan indiquant les principaux points d'intérêt et belles vues du village. Chacun choisira et indiquera son emplacement aux organisateurs.

2-Inscriptions :

Les droits d'inscription sont fixés à 5 Euros par candidat, ils seront versés le jour même du concours. L'inscription peut se faire à l'adresse mail suivante :

aculturelledelods@gmail.com. Une confirmation d'inscription vous sera adressée avec le règlement de l'évènement. Il sera toujours possible de s'inscrire le jour même du concours à l'accueil de 9h à 10h salle des associations rue A. Roy (à côté de la mairie)

L'inscription implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement, le respect des décisions du jury et des horaires.

3-Artistes concernés :

Ce concours est ouvert à tous les artistes peintres débutants, amateurs ou confirmés. Il est ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Toutes les techniques picturales sont admises, huile, acrylique, aquarelle, gouache, dessin, fusain, pastel, techniques mixtes, etc.

4-Matériel et support :

L'association ne fournit aucun matériel. Seuls les supports plans sont admis. Les dimensions seront au minimum 15x20cm ou A5 et au maximum 1mx1m.

Chacun peut faire estampiller à l'accueil un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au jury. Les productions picturales seront à restituer à 17h à la salle des associations.

5-Jury et Prix :

Un jury composé d'artistes professionnels et de membres de l'association notera les œuvres présentées et donnera les résultats à partir de 18h dans la salle des associations.

3 groupes d'artistes seront notés :- les enfants de 8 à 12 ans

-les jeunes de 13 à 18 ans

-les adultes

Chaque groupe recevra un prix.

6-Droit à l'image :

Les artistes participants autorisent l'utilisation gratuite par l'Association Culturelle de Lods du droit à l'image des personnes et des œuvres présentées au concours dans le cadre des reportages de presse écrite ou télévisée, site internet, affiches, promotion des prochaines éditions de l'Association. En cas de désaccord chaque artiste participant est invité à le signaler à l'association.

7-Intempéries :

En cas de mauvais temps, la manifestation est annulée et pourra être reportée à une date ultérieure.